CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DES CÔTESD'ARMOR
BARGE DE BREHAT
16, RUE DE GUERNESEY
22000 SAINT BRIEUC

ATTESTATION

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AURECCA

Commissaire aux comptes

1, RUE CELESTIN FREINET - LE NANTILA NORD
44200 NANTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de la **Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor,** nous avons établi le présent rapport portant sur le contrôle des états financiers de la section «Délégation de service public - Desserte en marchandises de l'Ile de Bréhat » dont la gestion a été confiée à la CCI par la Région Bretagne dans le cadre d'une délégation de service public le 1er janvier 2024.

Ces états financiers, joints à ce rapport, ont été arrêtés par le Trésorier de la CCI des Côtes d'Armor. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes de l'exercice 2025 de la délégation de service public « Desserte en marchandises de l'Ile de Bréhat », service de la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor, sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions réglementaires et comptables qui leur sont applicables.

Fait à Nantes, le 16 juin 2026



Cabinet AURECCA

Nicolas BOUANCHAUD

Commissaire aux comptes